

DEPARTEMENT
des Côtes d'Armor

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 juillet 2024



Qui a Bretagne sans Jugon a chape sans chaperon

Objet de la Délibération
n°2024-0068

L'an, deux mille vingt-quatre, le onze juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Christelle MEUNIER, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoint, M. Jacky GILLET, Mme Mauricette DIRR, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Servane GESRET, M. Alexis POIDEVIN, M. Thierry LEBOUCHER, Mme Marie-Sergine BEZARD.

POUVOIRS : Mme Gwendoline FELIN a donné pouvoir à M. Alexis POIDEVIN

Absents : M. Denis KEURMEUR, Mme Julie POUPART, M. Pierre AUVRET

Secrétaire de séance : M. Thierry LEBOUCHER

Date de la convocation et d'affichage : 5 juillet 2024

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal.	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	19

- **TRAVAUX** :

- **Maîtrise d'œuvre pour les travaux de restauration de ponts communaux (le Bourgneuf, le Bout de la Ville)**

Un diagnostic des ponts et murs communaux a été réalisé par le CEREMA et financé par l'Etat dans le cadre du Programme National Ponts. Des travaux de restauration sont à envisager prioritairement sur les ponts du Bourgneuf et du Bout de la Ville. L'Etat peut accorder des subventions pour ces travaux à hauteur de 60 % du montant HT des travaux. Il est nécessaire de recruter une maîtrise d'œuvre pour poursuivre les études techniques et assurer la maîtrise d'œuvre de la restauration de ces ponts. Le cabinet CETIA ingénierie présente 2 devis.

Considérant la nécessité de restaurer ces ponts et la possibilité d'aides financières de l'Etat jusque 2025, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord aux devis du cabinet CETIA INGENIERIE pour les missions suivantes :

- Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du Pont du Bout de la Ville : 14 187.50 € HT
- Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du Pont du Bout du Bourgneuf : 12 512.50 € HT

Le secrétaire de séance, M. Thierry LEBOUCHER

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

